



Faire opposition à un chèque

Par **Geobinoo**, le **01/04/2012 à 09:44**

Bonjour,rrnrnPour le règlement d'une affaire (une voiture d'occasion), j'ai émis un chèque à un ami à prélever plus tard. Ayant constaté que "l'article" est en très mauvais état, je souhaite renoncer à l'achat et faire annuler la transaction; j'ai donc demander à l'ami en question de me renvoyer le chèque ou de le détruire et de conserver son article (qui est encore en sa possession), il refuse alors je souhaite faire annuler l'éventuel paiement après de ma banque.rnrnQue dois-je faire comme procédure ?rnrnMerci de vos réponses

Par **amajuris**, le **01/04/2012 à 10:13**

bjr,rnvous ne pouvez pas faire opposition à un chèque que pour vol ou perte.rndès l'instant ou votre ami est en possession du chèque, il peut le déposer à sa banque pour encaissement.rnl'opposition est interdite dans tous les autres cas.rnune opposition irrégulière est une infraction pénale.rncdt

Par **Geobinoo**, le **01/04/2012 à 13:27**

ok cordialement